

# MAIRIE D'AIX NOULETTE

## SERVICE ENFANCE 4/6 ANS ET 6 ANS A 10 ANS ½

1<sup>ère</sup> semaine :

**CENTRE DE FEVRIER 2019 :**  
 Du Lundi 11 Février au 15 Février 2019  
 « Vive le Carnaval » Pour les 4/6 ans  
 « C'est de l'Art » Pour les enfants de 6ans à 10ans½



2<sup>ème</sup> semaine :

**CENTRE DE FEVRIER 2019 :**  
 Du Lundi 18 Février au Vendredi 22 Février 2019  
 « Vive les vacances » pour les enfants de 4 ans à 10ans½

### INSCRIPTIONS EN MAIRIE DU :

- Lundi 21 au Vendredi 25 Janvier de 9h à 12h.

**ATTENTION AUCUNE NOUVELLE INSCRIPTION EXTERIEURE NE SERA ACCEPTEE**



**Au programme**



1 <sup>ère</sup> Semaine : Du 11 au 15 Février	2 <sup>ème</sup> Semaine : Du 18 au 22 Février
Ateliers manuels sur le thème défini, Ateliers d'expression Sortie Ludique à Goolfy (mini golf fluo) Sortie Ludique à Funny Parc Jeux, Chants, Grands Jeux, Jeux chantés.	Ateliers manuels sur le thème défini, Ateliers Sportifs Sortie Culturelle au cinéma Pathé Liévin Séance de bowling à Hénin Jeux, Chants, Grands Jeux, Jeux chantés.



# TARIFS

Vacances Forfait Semaine	Quotient familial inférieur à 617€	Quotient familial entre 617€ et 1000€	Quotient familial Supérieur à 1000€
Petites vacances Aixois	25.00€	28.00€	30.00€
	A partir du deuxième enfant : - 1€	A partir du deuxième enfant : - 1€	A partir du deuxième enfant : - 1€
Petites vacances Extérieurs	40.00€	43.00€	45.00€

RESTAURATION	Quotient familial inférieur à 617€	Quotient familial entre 617€ et 1000€	Quotient familial supérieur à 1000€
Aixois	2€80	2€90	3€00
Extérieurs	3€90	4€	4€10

## FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Possibilité le matin de faire une arrivée échelonnée les jours où il n'y a pas de sortie de 9h à 9h30 pour les enfants qui le désirent.

Nous vous rappelons que les goûters journaliers des enfants seront à prévoir par les parents.

## ATTENTION !!!

Aucune inscription ne sera valable sans la présentation de :

- Du dossier complet avec l'intégralité des documents à fournir
- Votre quotient familial (y compris pour les quotients familiaux les plus élevés)
- les bons CAF (ATL) 2019 (feuille verte)
- le règlement en espèces, par chèque ou chèques ANCV